





HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0379_AT_RD17_BIEF-DES-MAISONS

Portant accord technique de voirie

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 22 mars 2024 par laquelle ENEDIS, 57 rue Bersot, 25000 BESANCON, représenté par M. GENTET Cédric, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de branchement de réseau électrique pour le compte du GAEC de la Haute Joux dans l'emprise de la Route Départementale n° 17, Route de Chalesmes, 39150 BIEF-DES-MAISONS;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.

Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

ARTICLE 2 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 17 commune de BIEF-DES-MAISONS, les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Un fonçage sous chaussée de la RD 17 au PR 9+0284.

Mode opératoire

TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée s'effectuera par fonçage ou forage dirigé.

Par fonçage. Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20 m du bord de chaussée.

Par forage dirigé. Les excavations seront ouvertes à plus de 1,20 m du bord de chaussée.

TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT :

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée:

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

Tranchée ouverte sous chaussée souple - tous réseaux, implantée sous accotement ou dépendances, à une distance > à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, stockage des matériaux.
- Pose du réseau, installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement avec les matériaux extraits.
- Compactage par couches de 30 cm.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

• Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass \rightarrow 45% / Graminées Espèces Locales \rightarrow 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 17 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 7 jours. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-Al

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 8 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 9 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation.

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE10 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département https://www.jura.fr.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

ARTICLE11 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion:	Signature de l'arrêté
Le concessionnaire pour attribution	
La commune de BIEF-DES-MAISONS pour information	
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement	
•	



Reçu en préfecture le 11/04/2024









Chantier n°: DC23/048758 Dossier nº: RAC-24-232KP1LUS7 Dominique MONNIER 6 ROUTE DE CHALESMES 39150 BIEF DES MAISONS

Interlocuteur Enedis: Cedric GENTET

Fonction : Chargé de Projet Mail:cedric.gentet@enedis.fr

Objet: Demande d'accord technique préalable du chantier Raccordement individuel conso. BT supp-BIEF DES MAISONS-GAEC DE LA HAUTE JOUX au ROUTE DE CHALESMES à BIEF DES MAISONS

LONS LE SAUNIER, le 22/03/2024

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique. Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'expression de nos respectueuses salutations.

Cedric GENTET Chargé de projet

Vous trouverez également en pièces jointes :

- Photos,
- Plan_de_situation,
- Plan_de_travaux,
- Plan_de_localisation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de pe de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des tr

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-202

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

Gestionnaires des réseaux routiers

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Le demandeur	Particulier service	ce public maître d'œ	euvre ou conducteur d'opération 🗌	entreprise 🛛
Nom : /			Prénom : /	
Dénomination : ENEDIS			Représenté par : Cedric GENTET	
Adresse Numéro : /	Extension : /	Nom de la vo	ie : 57 RUE BERSOT	
Code Postal : 39000				
Localité : LONS LE SAUNIER				
Téléphone :				
Courriel : cedric.gentet@enedis	s.fr			
Pays : FRANCE		Indique	l'indicatif pour le pays étranger : /	
Si le bénéficiaire est différent d	lu demandeur			
Nom : /		Pro	énom :	
Dénomination :		 	présenté par :	
Adresse Numéro :	Extension:	Nom de la	voie :	
Code Postal :		Localité :	Pays :	
Téléphone :		Indique	z l'indicatif pour le pays étranger : _	
Courriel :				
Localisation du site concerné pa				
Localisation du site concerné pa Voie concernée : Autoroute n°		le n° Route dépa DES CHALES	tementale n° D17 - RO Voie comm	unale n°
	ar la demande	DES CHALES		unale n°
Voie concernée : Autoroute n°	a r la demande Route nationa	DES CHALES	SMES	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération	a r la demande Route nationa	DES CHALES	e MES nération ⊠	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération	a r la demande Route nationa	DES CHALES En agglon Point de I ☐	e MES nération ⊠	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro :	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension :	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC	e MES nération ⊠ Repère (PR) routier de fin d'applicati	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150	ar la demande Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS	e MES nération ⊠ Repère (PR) routier de fin d'applicati	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) :	e MES nération ⊠ Repère (PR) routier de fin d'applicati	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS	eMES nération 🔀 Repère (PR) routier de fin d'applicati DUTE DE CHALESMES	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) :	eMES nération 🔀 Repère (PR) routier de fin d'applicati DUTE DE CHALESMES	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E ur (déclaration de travaux ou se) : NA	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) :	eMES nération 🔀 Repère (PR) routier de fin d'applicati DUTE DE CHALESMES	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E ur (déclaration de travaux ou control de travaux o	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) :	eMES nération 🛛 Repère (PR) routier de fin d'applicati DUTE DE CHALESMES	
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s	Route nationa Route nationa rigine d'application : Extension : Localité : E ur (déclaration de travaux ou control de travaux o	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA	eration	ion :
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s Nature et date des travaux Pose de compteur / Présence de A l'alignement En retrait de l'alignement	Extension: Localité: Eur (déclaration de travaux ou se branchement (1)	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA se de clôture i non mètres	eration Andreas de fin d'application Andreas	Plantations Oui non metres
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s Nature et date des travaux Pose de compteur / Présence de A l'alignement En retrait de l'alignement Dépôt ou Stationneme	Extension: Localité: Eur (déclaration de travaux ou s): NA e branchement (1) Pos Oui	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA se de clôture i non mètres ie ou surplomb (2)	eration Andreas Aménagement d'accès Aménagement d'accès Aménagement d'accès Amérasion Andreas Améras	Plantations Oui non
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s Nature et date des travaux Pose de compteur / Présence de A l'alignement En retrait de l'alignement Dépôt ou Stationneme Station service	Extension: Localité: Eur (déclaration de travaux ou se branchement (1)	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA se de clôture i non mètres	eration Andreas Aménagement d'accès Aménagement d'accès Aménagement d'accès Amérasion Andreas Améras	Plantations Oui non metres
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s Nature et date des travaux Pose de compteur / Présence de A l'alignement En retrait de l'alignement Dépôt ou Stationneme Station service Autres : Autres :	Extension: Localité: Eur (déclaration de travaux ou st): NA branchement (1) Pos Oui Renouvellement (1)	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA se de clôture i non mètres ie ou surplomb (2)	eration Anération Anération Anération Anération Anération Anération Anération Anérate de fin d'application Anérate de fin d'application Anérate anérate de fin d'application Anérate a	Plantations Oui non mètres Ouvrages divers (1)
Voie concernée : Autoroute n° Hors agglomération Point de Repère (PR) routier d'o Adresse Numéro : Code Postal 39150 Document d'urbanisme antérieu Référence cadastrale : Section(s Nature et date des travaux Pose de compteur / Présence de A l'alignement En retrait de l'alignement Dépôt ou Stationneme Station service Autres : Date prévue de début d'applicate	Extension: Localité: Eur (déclaration de travaux ou st): NA branchement (1) Pos Oui Renouvellement (1)	DES CHALES En agglon Point de l Nom de la voie : RC BIEF DES MAISONS permis de construire) : Parcelle(s) : NA se de clôture i non mètres ie ou surplomb (2) Créatio	eration Andreas Aménagement d'accès Aménagement d'accès Aménagement d'accès Amérasion Andreas Améras	Plantations Oui non mètres Ouvrages divers (1)



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de pe Publié le 11-04-2024 de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des trapagnes de la company de la company

Reçu en préfecture le 11/04/2024 52LO

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Dépôt ou stationnement (2)			
Demande initiale Prolongation	Référence du permis d	le stationnement :	
Nature du dépôt Matériaux	Benne 🗌	Grue 🗌	Etalage 🗌
	_		_
ou Echafaudage Stationnement Autres (à préciser)	Mobilier Urbain 🗌 :	Terrasse de café \(\square\)	/ente le long de la voie ou sur aire de service
Saillie ou surplomb (2)			
Largeur: de l	a voie mètres	de la saillie mètres	
des trottoirs mètres		Hauteur sous saillie mètres	s
Aménagement d'accès (2)			
Avec franchissement de fossé 🗌 :	Diamètre du tuyau ı	millimètre	Longueur mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée	vvv mètres	Nature du tuyau	ı:
Sans franchissement de chaussée 🔲 :		ent mètres	
sans nanonissement de endassee	Large ar a rame magem	erre meaes	
Ouvrages divers (2)			
Travaux sur ouvrages existants	Installati	on nouvelle 🛛	
		on nouvelle 🖂	
Réseaux aériens ou souterrains ou branch Eau potable	ement : Eau pluviales	GDF□	Opérateurs réseaux 🗌
Eaux usées	EDF - Enedis		Operateurs reseaux 🗀
Edd A doces	Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	mètres	5 mè	ètres
Tranchée transversale	10 mètres	0 mè	ètres
Fonçage	0 mètres	0 mè	ètres
Aménagement de surface ou équipement			
Ctationnomont Arrôthus			
Stationnement Arrêt bus		age supérieur ou inférieur 🗌	Equipement de la route 🗌
	Passa	_	Equipement de la route
Autres (à préciser) :		_	Equipement de la route
Autres (à préciser) : : : : : : : : : : : : : : : : : : :			Equipement de la route ation est accompagnée des pièces suivantes,
Autres (à préciser) :			
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande	nension et l'instruction du		ation est accompagnée des pièces suivantes,
Autres (à préciser) :	nension et l'instruction du		
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de	nension et l'instruction du	dossier, la demande d'autorisa	ation est accompagnée des pièces suivantes,
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème	nension et l'instruction du demande s ou stationnement/surplo	dossier, la demande d'autorisa	ation est accompagnée des pièces suivantes,
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de Carrel Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa i 1/500ème	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□ s des coupes techniques de tranchées 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa i 1/500ème	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la comprédétaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa i 1/500ème	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□ s des coupes techniques de tranchées 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la comprédétaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa i 1/500ème	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□ s des coupes techniques de tranchées 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la comprédétaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa i 1/500ème	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos ☑ 1/50ème□ s des coupes techniques de tranchées 1/50ème□
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la comprédétaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa u 1/500ème les points singuliers 1/50èm des pistes avec signalisation	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos 1/50ème s des coupes techniques de tranchées 1/50ème 1/200 ou 1/500ème
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la comprédétaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages div Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de 2c - Station service : Plan d'implantation	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa u 1/500ème les points singuliers 1/50èm des pistes avec signalisation	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos 1/50ème 1/50ème 1/200 ou 1/500ème Nous vous remercions de bien vouloir nous
Pièces jointes à la demande (2) Afin de permettre et de faciliter la compréd détaillées par nature de travaux. 1 – Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 2 – Pièces complémentaires par nature de Coupes longitudinales et transversal 2b - Aménagement d'accès/ouvrages diva Plan des ouvrages projetés 1/200 ou Plan de détails de franchissement de Coupes Station service : Plan d'implantation J'atteste de l'exactitude des informations f	demande s ou stationnement/surplo les indiquant l'emprise occ vers portant atteinte au pa u 1/500ème les points singuliers 1/50èm des pistes avec signalisation	dossier, la demande d'autorisa omb cupée du domaine public trimoine Cahiers	ation est accompagnée des pièces suivantes, Photos 1/50ème s des coupes techniques de tranchées 1/50ème 1/200 ou 1/500ème



Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11-04-2024



ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

ENEDIS - Agence ingénierie JURA

Responsable De l'étude : Agnes NOEL 0658618922 agnes.noel@enedis.fr

Avant-Projet Sommaire D'alimentation électrique

Dossier RAC-24-232KP1LUS7

P-C4- GAEC DE LA HAUTE JOUX

RÉF CADASTRALE: ROUTE DE CHALESMES

39150 BIEF DES MAISONS

Coordonnées WGS 84 : Longitude : 6.039155 Latitude : 46.703065

Client: M. MONNIER DOMINIOUE

Téléphone: 03 84 51 55 50 / 06 18 62 63 84 - dom.monnier39@gmail.com

Renseignements techniques

GDO: 39052P0003/ Type de poste H6 - Poteau H61/ Nom du poste électrique: POMPAGE

Puissance transfo (KVA): 160

Concession du projet :

Distribution publique

<u>Concession de la canalisation sur laquelle se trouve</u> raccordé le projet :

Distribution publique

<u>Catégorie</u>:

BTA

нта

d'alimentation:

Tension

230 V

15 KV

X

X

400 V

20 KV

Régime de sécurité :

Réglementation générale avec DT/DICT

<u>Coordonnateur:</u>

Observations

Avant-projet établi sous réserve d'obtention des différentes autorisations administratives et conventions de passage.

En fonction notamment des contraintes de travaux, l'emplacement des coffrets ainsi que les tracés des réseaux pourront sensiblement varier.

AFFAIRE N°G00553GW

PASSAGE DE C5 A C4 SUR PRM EXISTANT 06580752495420 PR 55 KVA

Identifiant du point 06580752495420



EXTRAIT CADASTRAL

Référence ENEDIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 27 Publié le 11-04-2024

ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

Plan De Cadastre











PLAN DE SITUATION

Référence ENEDIS Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 2 Publié le 11-04-2024



ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

GAEC De La Haute Joux

39150 Bief Des Maisons

ZD 130

Superficie: 29671 M²

Plan De Situation ZA ZB 49 Projet ZE ZD

Projet



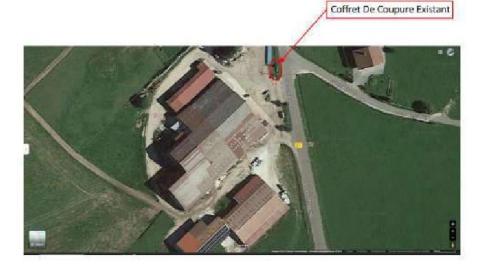
Plan de masse

Référence ENEDIS Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 22 Publié le 11-04-2024



Photos Coffret Existant





Coffret De Coupure Existant



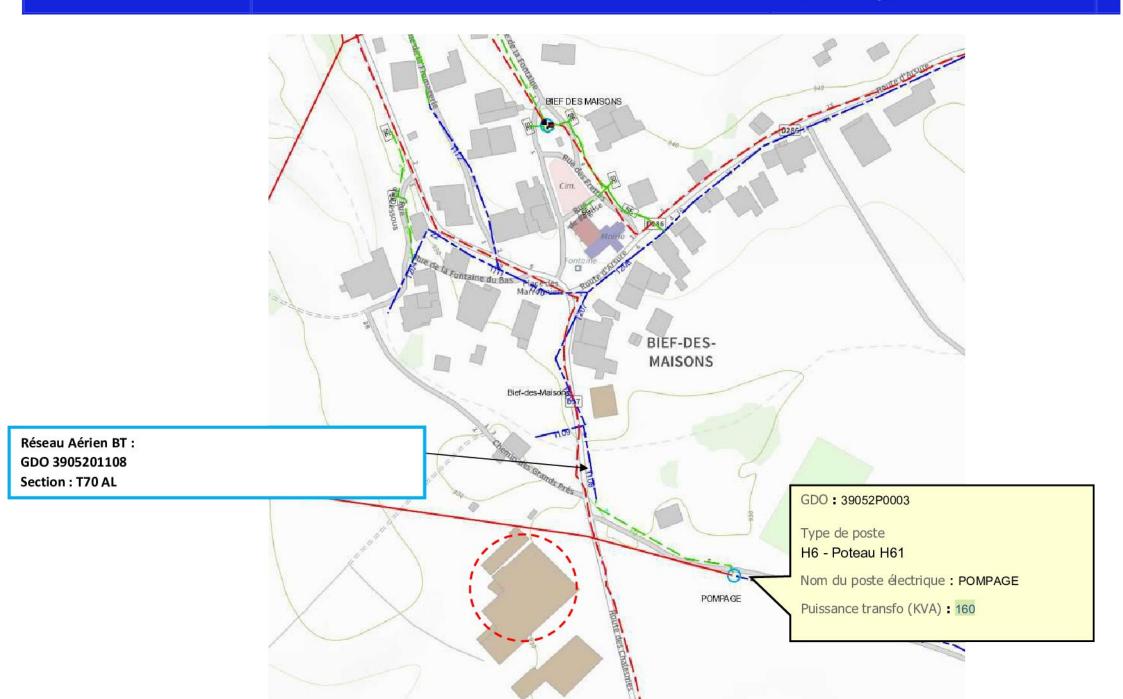
Environnement lointain

Référence ENEDIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 22 Publié le 11-04-2024

Interlocuteur : NC=1 Agnes





Environnement Proche

Référence ENEDIS :

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 22/ Publié le 11-04-2024

Interlocuteur : NOEL Agrico ID : 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR



Solution avec Devis sans presta accepté par mail au vu de l'urgence du projet

Je vous confirme mon accord.

pourriez-vous faire avancer les choses car j'avais demandé il y a au mien un mois et demi ce que retarde le changement. surtout que l'on a besoin de bcp de courant à partir du 1 juin maxi . pour les foins. et la je vois que rien ne sera fait.

Merci de votre réponse.

cdlt

Solution Technique Proposée

Référence ENEDIS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024

Date d'édition : 27 Publié le 11-04-2024

Publié le 11-04-2024 ID: 039-223900010-20240411-ARR_2024_0379-AR

Interlocuteur : NCLL Agrics



Depuis Dipôle 3905201108 issu du poste POMPAGE GDO : 39052P0003/ Type de poste H6 - Poteau H61 : 160 KVA

Réaliser une RAS sur support existant

Branchement en 150² sur 15m

Pose Armoire C4 Type 2 en limite de propriété

Dépose branchement /compteur et coffret C5

Travaux client : Mise en conformité liaison privative + MES C4

